

PRÉFET DE LA SAVOIE

**ARRÊTE PRÉFECTORAL
PORTANT MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU
COMITE LOCAL D'INFORMATION ET DE CONCERTATION (C.L.I.C.)
de la société METAUX SPECIAUX SA**

LE PRÉFET DE LA SAVOIE,
Chevalier de la Légion d'Honneur.

VU le code de l'environnement et notamment ses articles L 125-2, D.125-29 à D.125-34 relatifs à la création des comités locaux d'information et de concertation ;

VU le code du travail ;

VU l'arrêté préfectoral du 5 novembre 2007 portant création du CLIC de la société METAUX SPECIAUX SA;

CONSIDERANT que, depuis le 1^{er} janvier 2010, la Révision Générale des Politiques Publiques a modifié l'organisation territoriale de l'Etat et la désignation des différentes directions départementales ;

CONSIDERANT les changements intervenus dans les différents collèges représentés au sein de ce comité ;

Sur proposition du sous-préfet, directeur de cabinet du préfet de la Savoie ;

ARRÊTE

Article 1^{er} :

L'arrêté préfectoral du 5 novembre 2007 portant création du CLIC de la société METAUX SPECIAUX SA susvisé est modifié comme suit :

Article 2 : Composition

Le comité est composé des membres suivants ou de leurs représentants, répartis en cinq collèges :

Le collège « administrations » :

- le préfet ou son représentant,
- le directeur de la sécurité intérieure et de la protection civile ou son représentant,
- le directeur départemental des services d'incendie et de secours ou son représentant,
- le chef de l'unité territoriale des deux Savoie de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement,
- le directeur départemental des territoires ou son représentant,
- le chef de l'unité territoriale de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi.

Le collège « collectivités territoriales » :

- M. Jean-Pierre MIRANDE, maire de Saint-Marcel,
- M. Philippe NIVELLE, maire de Moûtiers,
- M. Georges SAINT GERMAIN, maire de Hautecour,
- M. Henri BORLET, maire de Notre-Dame-du-Pré,
- Mme Laetitia BONNEVIE, adjointe au maire de Notre-Dame-du-Pré,
- M. Bernard PERRIER, adjoint au maire de Salins-les-Thermes,
- M. Hervé GAYMARD, représentant le Conseil Général de la Savoie,

Le collège « exploitants et gestionnaires d'infrastructures » :

- M. Bruno GASTINNE, président de MSSA,
- Mme Stéphanie BENOIT, responsable Qualité-Service-Environnement MSSA,
- M. Christian LE MOUELLIC, directeur technique MSSA,
- M. Emmanuel BERNE, représentant la DIR CE,
- M. Thibaud CAHEZ, responsable régional sureté Alpes, SNCF,

Le collège « riverains » :

- M. Alain MACHET, Président de l'association Vivre en Tarentaise, ou son représentant,
- M. Hubert CLARET, 73600 Hautecour,
- M. Raymond CREY, 73600 Saint-Marcel,
- M. Jacky ALLEMOZ, 73600 Saint-Marcel,
- M. Robert REGAZZONI, 73600 Saint-Marcel,
- Mme Monique CONTAMINE, 73600 Notre-Dame-du-Pré,
- M. Philippe BLAFFA, 73600 Notre-Dame-du-Pré,

Le collège « salariés » :

- M. Pierre FLACHER, secrétaire du CHSCT MSSA,
- M. Robert BOULANGER, membre du CHSCT MSSA,
- M. Stéphane DESCIEUX, membre du CHSCT MSSA,

Le reste sans changement.

Article 2 :

Le sous-préfet, directeur de cabinet du préfet de la Savoie et le chef de l'unité territoriale des deux Savoie de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Savoie et fait l'objet d'un affichage en mairie de SAINT-MARCEL, MOUTIERS, HAUTECOUR, NOTRE-DAME-DU-PRE et SALINS-LES-THERMES, pendant un mois.

Fait à Chambéry, le 04 OCT. 2011

Le Préfet,

Christophe MIRMAND